

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR LE**  
**PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC**

**À LA COMMISSION DES RELATIONS**  
**AVEC LES CITOYENS**  
**DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE**

**27 MAI 2011**

*« Les raisons qui amènent une personne à quitter son pays, seule ou avec sa famille, sont multiples et il faut énormément de détermination et de courage pour aller vers l'inconnu dans l'espoir de se bâtir un avenir meilleur. En choisissant le Québec, les personnes immigrantes contribuent à la vitalité de la société québécoise. »*

## Introduction

Le Québec, comme tout le Nouveau Monde, est une terre d'immigration. Il y a des Québécois dont les ancêtres sont arrivés avec Jacques Cartier et Champlain, et d'autres Québécois dont les ancêtres sont arrivés par bateau à vapeur ou par avion à réaction. Dès les tout premiers instants de la colonie de Nouvelle-France, la diversité des langues, des origines et des visages caractérisait la société qui allait devenir le Québec.

De toutes les époques, l'immigration a enrichi la société québécoise de nouvelles perspectives, d'une fenêtre sur l'évolution du vaste monde, et du capital humain dont toute jeune société aux frontières encore neuves ne peut que profiter. De toutes les époques, les échanges entre communautés d'origine diverse se sont accompagnés de découvertes et d'enchantement, mais aussi de frictions et de moments d'incompréhension.

C'est par le biais de cette tension créatrice qu'une culture nationale reste vivante et originale à travers les siècles, qu'elle s'enrichit de nouvelles saveurs, de nouvelles sonorités, de nouvelles idées. Ce pari de la diversité, de l'ouverture et du dialogue, il est partie intégrale des instincts et des valeurs du Parti libéral du Québec. Notre formation politique porte ses valeurs depuis près d'un siècle et demi, nonobstant les guerres et les empires, et en dépit de la tentation au repli identitaire qui a séduit certains Québécois à travers les époques.

- Les valeurs libérales :
- Les libertés individuelles
- L'identification au Québec
- Le développement économique
- La justice sociale
- Le respect de la société civile

- La vie politique à l'enseigne de la démocratie
- L'équité intergénérationnelle
- L'appartenance canadienne

Pour assurer sa propre cohésion et prendre à bras le corps les défis de la mondialisation, la société québécoise doit se préoccuper de l'intégration comme d'un bien public essentiel, que ce soit l'intégration en emploi ou l'approvisionnement graduel des canaux qui permettent de prendre part à la vie culturelle, politique et communautaire.

Bien que l'immigration n'ait qu'un impact marginal sur le vieillissement de la population québécoise, son apport sur le plan de l'accroissement démographique est bien réel et bienvenu, notamment pour assurer le maintien du poids démographique du Québec au sein du Canada.

Parallèlement, l'immigration contribue avantageusement à la vitalité culturelle du Québec, autant par le rayonnement international d'artistes issus de l'immigration que par l'élargissement de l'offre de produits culturels aux Québécois.

L'immigration contribue également à l'avancement de la science qui se déploie au Québec. D'importantes découvertes scientifiques et avancées en génie furent le fruit, ici, de penseurs venus d'ailleurs.

L'immigration est donc un enjeu fondamental pour le Québec. L'actuelle consultation constitue une opportunité de se le rappeler, mais surtout de faire le point sur le passé pour encore mieux envisager l'avenir. Cette façon de procéder est toute libérale et c'est tout naturellement que nous y participons.

### **Le Parti libéral du Québec et l'immigration**

Le Parti libéral du Québec, seul parti présent au Québec depuis la Confédération est également le parti duquel sont issus deux des trois autres partis représentés au salon bleu.

Cette durée dans le temps n'est pas le fruit du hasard : les Québécois sont profondément libéraux, dans le sens le plus humaniste du terme. Tout au long de l'histoire du Québec, et malgré les crises que notre société a traversées (Première et Deuxième Guerre Mondiale, Crise d'Octobre, crises constitutionnelles), les assises démocratiques du Québec s'en sont retrouvées renforcées. Il aurait pu en être autrement mais les Québécois en ont décidé autrement, par amour de la liberté, de la paix et de la justice.

Être libéral au Québec, cela signifie fondamentalement être ouvert et respecter ce qui vient de l'autre : ses idées, ses convictions, ses comportements. La composition même du Parti est le reflet le plus fidèle de cette réalité : les francophones de souche provenant des régions périphériques du Québec côtoient dans un esprit de collaboration et de partage d'idées les Québécois issus de l'immigration, les membres de la communauté anglophone et des Autochtones. Une des valeurs fondamentales qui unit ces milliers de militants est une conviction profonde dans les vertus du progrès.

L'approche libérale tend effectivement à se questionner sans cesse sur les changements à apporter au fonctionnement de notre société pour la faire progresser vers une plus grande création de richesse, une plus grande justice sociale, une plus grande liberté de choix pour les individus et une plus grande harmonie sociale. L'esprit libéral n'est pas passif et ne craint pas le débat social.

Parce que le Parti libéral du Québec est fondamentalement plus ouvert que ses adversaires, ses politiques et ses façons de gérer lorsqu'il est au pouvoir sont différentes et se répercutent dans les soldes migratoires, mais également dans l'accroissement de la population québécoise. Le Québec, lorsque son gouvernement est libéral, attire plus d'individus, en voit moins s'exiler, en plus de voir son nombre de naissances augmenter. Et c'est pour le Parti libéral du Québec une grande fierté de pouvoir rappeler ce bilan.

Le Québec a vécu ces dernières années des débats publics qui ont mis à jour un certain malaise identitaire, du moins un besoin de se questionner sur l'accueil et l'intégration sociale des immigrants. Que ce besoin de se questionner ait pris sa source dans le coup monté d'un démagogue ou des reportages entièrement fictifs ne signifie pas que le malaise ne soit pas authentique et qu'il faille l'ignorer. Ces remises en question ont eu lieu à un moment où le Québec a accueilli des volumes records d'immigrants, en provenance de nouveaux bassins géographiques.

L'intégration économique de ces milliers de personnes qui choisissent le Québec et que le Québec sélectionne très majoritairement continue à demeurer un défi de taille. La performance québécoise à cet égard n'est pas optimale et des efforts supplémentaires doivent être réalisés pour que l'immigration soit toujours gagnante – gagnante, pour l'immigrant et sa société d'accueil, le Québec.

À ce chapitre, il importe de clarifier deux notions d'entrée de jeu. La première consiste à réaffirmer la prédominance de l'intégration à la vie économique et au marché du travail dans la réussite de l'intégration sociale des immigrants. En emploi, le nouvel arrivant apprend la langue, les codes et les gens qui caractérisent la société québécoise. En emploi, il réalise les rêves d'autonomie et d'opportunité qui ont vraisemblablement motivé son déracinement. En emploi, il prend possession de sa dignité et acquiert la conviction de bâtir quelque chose de grand, avec nous, en y contribuant à la fois ses efforts, sa bonne foi et son originalité. Quant vient le temps de devenir « un de la gang », il n'y a pas de meilleure option. En fait, il n'y a pas vraiment d'alternative.

La seconde, complémentaire à la première, est de réaffirmer et de clarifier la fonction économique de la main-d'œuvre immigrante que nous sélectionnons. Son rôle n'est pas de ralentir l'automatisation, de modérer les pressions sur l'inflation des salaires ou d'augmenter la taille du marché domestique. La main-d'œuvre immigrante est un apport décisif et bienvenu à notre prospérité dès lors qu'elle est conçue comme un complément, et non un substitut, aux talents des travailleurs nés ici. Pour les entreprises québécoises, cela signifie qu'il sera toujours préférable de composer avec les enjeux d'attraction de main-d'œuvre en cherchant à augmenter la productivité et la qualité de la formation professionnelle de la relève, et de se tourner vers la main-d'œuvre immigrante par la suite, si les besoins d'embauche demeurent manifestes. Or, au cours des décennies à venir, ces besoins seront substantiels, car les entreprises québécoises ne cessent de s'améliorer et de croître, mais aussi car l'imposante cohorte du *babyboom* se dirigera inexorablement vers la retraite. L'apport de la main-d'œuvre immigrante, jeune, qualifiée, volontaire, est donc un apport appréciable aux défis de main-d'œuvre qui pointent à l'horizon. Mais il s'agit, et s'agira toujours, d'une main-d'œuvre d'appoint, des talents qui sont bienvenus non pas en fonction de leur position dans une quelconque hiérarchie abstraite des compétences, mais parce qu'ils sont précisément les talents qui nous manquent pour faire fructifier davantage les talents énormes et variés dont le Québec dispose déjà.

**En conséquence, nous appuyons la volonté gouvernementale de ramener la cible quant au volume d'immigration à 50 000 personnes en 2015.**

Ainsi donc, nous croyons que le gouvernement du Québec doit continuer à travailler pour améliorer l'intégration sociale, économique et culturelle des immigrants. Nous soumettons donc pour considération les mesures suivantes, que nous explicitons dans les prochaines pages :

1. Élargir le nouvel espace économique du Québec.

2. Favoriser le passage du statut de travailleur temporaire à celui de résident permanent.
3. Réviser la grille de sélection et les catégories de l'immigration économique.
4. Agir sur différents fronts pour augmenter la pratique des professionnels issus de l'immigration.
5. Accompagner de manière plus soutenue les entreprises dans leur intégration des employés issus de l'immigration.
6. Bonifier son offre de soutien et de formation en francisation.

### **Élargir le nouvel espace économique du Québec.**

L'immigration, telle que nous l'administrons actuellement au Québec, est essentiellement économique. Ce sont les travailleurs qualifiés qui constituent la part du lion des cohortes de nouveaux venus qui choisissent de s'établir au Québec à chaque année. Ainsi, l'immigration est affaire de mobilité professionnelle internationale. En ce sens, le déploiement par le premier ministre, monsieur Jean Charest, d'un nouvel espace économique pour le Québec est un jalon important, ne serait-ce que par la signature d'ententes de reconnaissances professionnelles mutuelles avec la France.

Effectivement, le fait de s'entendre en amont avec la France sur différentes professions réglementées aura notamment comme conséquence directe que l'immigrant Français reçu n'aura plus à se demander si ses diplômes ont une valeur en sol québécois : il pourra pleinement pratiquer sa profession dès son arrivée et ainsi contribuer à l'essor de notre économie.

Le nouvel espace économique du Québec est un projet qui a été lancé par le gouvernement en 2007 et qui ouvrirait cinq chantiers majeurs, tous au service de l'accroissement de la prospérité du Québec pour les prochaines décennies :

1. La signature d'une entente Québec-France sur la reconnaissance mutuelle des compétences des travailleurs qualifiés
2. La signature d'un accord Québec-Ontario sur le commerce et l'économie
3. La promotion d'une entente de partenariat économique entre le Canada et l'Union européenne

4. La mise en œuvre complète de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) et particulièrement du chapitre sur la mobilité de la main-d'œuvre
5. L'accélération de la reconnaissance des qualifications professionnelles pour les personnes formées hors du Québec et du recrutement de travailleurs temporaires.

Une entente cadre entre le Québec et la France a été signée le 17 octobre 2008 et depuis, des ententes d'arrangement de reconnaissances mutuelles ont été signées pour plus d'une soixantaine de professions réglementées au Québec et en France. Il est utile de rappeler que lorsque des ententes auront été signées pour l'ensemble des professions visées, le Québec aura accès à un bassin supplémentaire de cinq millions de travailleurs qualifiés.

Comme cette approche novatrice porte ses fruits, il nous apparaît opportun que le gouvernement commence d'ores et déjà à explorer la signature d'ententes similaires avec d'autres pays européens, à commencer par les deux autres pays ayant de fortes concentrations francophones, soit la Suisse et la Belgique. Ces deux pays réunis ont 18,5 millions de population, dont près de 6 millions de francophones.

Comme les pays européens ont généralement des standards de qualifications professionnelles qui se rapprochent des nôtres, la signature d'entente de mobilité professionnelle internationale continuera à y être plus aisée qu'avec d'autres bassins géographiques. Et la signature de ces ententes continuera également à paver la voie à l'arrivée, que nous souhaitons numériquement importante, d'immigrants qualifiés qui n'auront pas à cheminer à travers un processus parfois long et complexe pour en arriver faire reconnaître leurs compétences, le tout étant réglé en amont, avant leur implantation en sol québécois.

Parmi les autres pays européens qui mériteraient selon nous une attention particulière dans une optique d'ententes de mobilité professionnelles internationale figurent notamment l'Espagne, le Portugal, l'Allemagne, l'Italie, la Suède et la Grèce. Ces pays possèdent des systèmes professionnels qui s'apparentent souvent à celui en place au Québec et connaissent tous des taux de chômage élevé chez les 25-34 ans, variant de 43% pour l'Espagne à 24 % en Suède. Et pour des raisons démographiques et économiques évidentes, le Québec a tout intérêt à attirer de ces pays le plus grand nombre possible de jeunes qualifiés.

## **Favoriser le passage du statut de travailleur temporaire à celui de résident permanent.**

Le travail constitue le premier moyen d'intégration du nouvel arrivant au sein de sa société d'accueil. Il lui donne l'indépendance financière face à l'État et les moyens de subvenir aux besoins des siens. L'emploi des immigrants constitue la clé de voûte d'une immigration réussie pour le Québec.

Les performances des dernières années sont porteuses d'espoir. Un redressement bienvenu, qui doit perdurer. Un des moyens à la disposition du gouvernement pour améliorer l'intégration des immigrants est de miser sur une plus forte rétention des immigrants temporaires. Aux études ou en emploi, ces immigrants sont déjà en contact avec la culture québécoise, déjà en processus de francisation, si nécessaire, et ils occupent déjà un emploi ou alors obtiendront un diplôme qui sera reconnu par les employeurs du Québec.

Présentement, 18% des immigrants temporaires, aux études ou en emploi, demeurent au Québec. Nous croyons qu'il faut s'assurer que ceux qui souhaitent demeurer au Québec, qui sont en emploi d'un secteur en demande ou diplômé d'une institution d'enseignement québécoise, puisse le faire dans le cadre d'une procédure accélérée et donnant une place prépondérante dans le pointage de la grille de sélection aux éléments liés à l'intégration déjà entamée au Québec.

Le programme de l'Expérience québécoise, qui permet l'attribution accélérée et simplifiée du Certification de sélection du Québec aux étudiants étrangers diplômés au Québec, constitue à cet égard une initiative majeure.

Par ailleurs, le passage du statut d'immigrant temporaire, s'il est au travail, à celui de résident permanent, devrait selon nous être facilité. Une procédure accélérée et prioritaire, ainsi que l'octroi de points bonis dans la grille de sélection pourraient être des avenues à explorer par le gouvernement. Alors que d'aucuns s'inquiètent à raison de la chute dans l'attrait de l'entrepreneuriat au moment où la succession des entreprises devient un enjeu majeur, il nous apparaîtrait également aberrant que l'on complique la vie des membres de l'immigration temporaire qui souhaitent démarrer une entreprise au Québec après y avoir séjourné quelques années.

Une attention particulière devrait également portée aux immigrants chercheurs et académiques actuellement en poste temporaire au sein d'institutions d'enseignement québécoises. Par exemple, dans les cas où leurs projets de recherche sont priorisés par le gouvernement, notamment par l'attribution de ses fonds et bourses de recherche, une procédure accélérée et l'octroi de points bonis pourraient également leur être attribués. Ainsi, le chercheur ou la chercheuse souhaitant demeurer au Québec pourrait continuer à contribuer à son avancement.

À différents niveaux de qualification et dans différentes circonstances, notre constat est le même : l'immigration temporaire, l'immigration étudiante, l'immigration circulaire, l'immigration de gens qui ont déjà goûté au Québec, qui l'ont « mis à l'essai » et qui l'ont trouvé de leur goût est une immigration différente, et le vecteur encore inexploité d'une sélection plus efficace, d'une meilleure rétention, d'une meilleure intégration. Ce sont des gens qui ont souvent déjà solutionné le problème épineux de la reconnaissance adéquate de leurs qualifications, le problème de l'appariement aux besoins du marché du travail, qui ont déjà largement entamé le processus d'apprentissage de la langue française et de la culture québécoise et qui, plus encore, du simple fait qu'ils veulent rester et faire leur vie ici, nous signalent leur volonté de compléter leur intégration et leur confiance d'y parvenir. À titre de fiduciaire de la société d'accueil quant aux décisions d'admettre ces travailleurs au statut de résident permanent, le MICC ne peut être indifférent à ce signal, ni ignorer l'intérêt d'adopter ses pratiques et ses grilles de sélection pour en tenir compte.

### **Réviser la grille de sélection et les catégories de l'immigration économique.**

Le tableau suivant présente l'évolution de l'effectif des immigrants actifs accueillis au Québec en fonction de la profession projetée pour la période 2001-2010.

**Extrait du tableau représentatif des immigrants actifs admis au Québec selon la catégorie et la profession projetée par période, 2001-2010**

Période	Profession projetée (CNP) <sup>3</sup>	Immigration économique		Regroupement familial		Réfugiés		Autres immigrants	Total	
		n	%	n	%	n	%	n	n	%
2001-2005	Gestion	3 081	3,9	317	1,5	131	0,7	3	3 532	2,9
	Affaires, finance et administration	10 038	12,8	967	4,5	472	2,5	13	11 490	9,6
	Sciences naturelles et appliquées	23 187	29,6	571	2,7	170	0,9	4	23 932	19,9
	Secteur de la santé	2 528	3,2	323	1,5	157	0,8	3	3 011	2,5
	Sc. sociales, enseign., adm. publ.	7 122	9,1	618	2,9	229	1,2	5	7 974	6,6
	Arts, culture, sports et loisirs	3 215	4,1	477	2,2	164	0,9	1	3 857	3,2
	Vente et services	6 320	8,1	942	4,4	720	3,7	29	8 011	6,7
	Métiers, transport et machinerie	2 384	3,0	607	2,9	508	2,6	23	3 522	2,9
	Secteur primaire	188	0,2	40	0,2	145	0,8	-	373	0,3
	Transformation et fabrication	450	0,6	115	0,5	263	1,4	10	838	0,7
	Entrepreneurs et investisseurs	2 923	3,7	-	-	-	-	-	2 923	2,4
	Nouveaux travailleurs	15 465	19,7	15 987	75,1	15 792	82,2	1 240	48 484	40,3
	Travailleurs non classés ailleurs	1 451	1,9	329	1,5	451	2,3	4	2 235	1,9
	<b>Total</b>	<b>78 352</b>	<b>100,0</b>	<b>21 293</b>	<b>100,0</b>	<b>19 202</b>	<b>100,0</b>	<b>1 335</b>	<b>120 182</b>	<b>100,0</b>
2006-2010	Gestion	4 143	4,2	299	1,1	23	0,2	11	4 476	3,1
	Affaires, finance et administration	13 089	13,3	610	2,2	61	0,4	32	13 792	9,6
	Sciences naturelles et appliquées	20 969	21,4	569	2,0	27	0,2	16	21 581	15,0
	Secteur de la santé	5 298	5,4	328	1,2	22	0,2	16	5 664	3,9
	Sc. sociales, enseign., adm. publ.	11 841	12,1	560	2,0	30	0,2	27	12 458	8,7
	Arts, culture, sports et loisirs	3 449	3,5	554	2,0	22	0,2	5	4 030	2,8
	Vente et services	7 924	8,1	904	3,2	96	0,7	47	8 971	6,3
	Métiers, transport et machinerie	2 550	2,6	471	1,7	52	0,4	36	3 109	2,2
	Secteur primaire	255	0,3	50	0,2	16	0,1	2	323	0,2
	Transformation et fabrication	811	0,8	79	0,3	35	0,3	6	931	0,6

Source : MICC, Direction de la recherche et de l'analyse prospective, 2011

Une analyse sommaire des professions projetées par les immigrants actifs pour la période de 2001-2010 nous apprend que :

- 25,3 % des immigrants admis au Québec entre 2006 et 2010 envisagent de travailler dans le domaine de la gestion ; des affaires, finance et administration ; de la santé ; des sciences sociales, de l'enseignement et de l'administration publique ; ce qui représente une hausse de 3,7% par rapport à la période 2001-2005.
- 24,1 % des immigrants accueillis au Québec durant la période 2006-2010 projettent d'exercer un emploi dans le cadre des sciences naturelles et appliquées ; des métiers, transport et machinerie ; de la transformation et fabrication ; de la vente et service soit une baisse de 6,1 % par rapport à la période 2001-2005.

L'analyse des besoins en main-d'œuvre met en évidence 10 principaux secteurs d'activité comptant des professions parmi les plus demandées dans la province du Québec, dont le matériel de transport; les machines industrielles et commerciale; les produits métalliques; le commerce de détail; les services professionnels, scientifiques et techniques; le transport et entreposage; la première transformation des métaux; les aliments, boissons et tabac;

l'extraction minière; le pétrole, charbon et produits chimiques<sup>1</sup>. Chaque secteur compte en moyenne 15 professions en demande.

Le rapport du Vérificateur général du Québec soumis à l'Assemblée nationale en mai 2010 révèle une hausse du volume d'immigration jumelée à une difficulté des nouveaux arrivants. Plus de 40% des immigrants ont été « déqualifiés » en 2006, ce qui signifie que ces derniers possèdent un niveau de scolarités plus élevé par rapport à ce qui est recherché dans le cadre de leur emploi. En 2009, le taux de chômage des immigrants est estimé à 13,7% comparativement 7.6% pour les natifs. Certes, au cours de la dernière année, cet écart s'est rétréci. Dans l'intérêt des immigrants et du Québec, il est crucial d'ajuster constamment la politique relative au recrutement d'une main-d'œuvre d'origine étrangère en fonction des besoins réels en main-d'œuvre du marché du travail.

Le gouvernement a d'ailleurs modifié en octobre 2009 son règlement sur la sélection des immigrants, de même que la grille de sélection s'appliquant aux travailleurs qualifiés. Dans les deux cas, les changements apportés doivent concourir à mieux atteindre cette adéquation entre les compétences des travailleurs étrangers sélectionnés et les besoins du marché du travail québécois. Ainsi, dans le cas du règlement, les demandes des candidats dont le profil professionnel répond aux besoins du marché du travail québécois auront accès à un traitement prioritaire de leur demande. La grille de sélection a été modifiée pour contribuer à l'atteinte du même objectif.

Nous saluons énergiquement ces deux mesures. En premier lieu parce qu'il est moralement questionnable d'accepter des immigrants au Québec si c'est le chômage qui les attend et deuxièmement parce que les Québécois souhaitent, à juste titre, que l'immigration contribue à la prospérité économique par le comblement de postes à pourvoir, et non par l'ajout de travailleurs dans des domaines qui ne souffrent pas de pénurie.

Comme ces modifications majeures et attendues sont relativement récentes, leurs impacts sont encore impossibles à mesurer sur le taux d'insertion en emploi des nouveaux arrivants, pas plus que sur la contribution économique de ceux-ci.

---

<sup>1</sup> Source: Emploi-Québec, mai 2011

Cela étant, nous souhaitons soumettre à la ministre quelques éléments de réflexion supplémentaire qui pourraient selon nous également contribuer à un meilleur appariement entre l'économie et l'immigration économique.

En premier lieu, il nous apparaîtrait souhaitable que la pondération des formations que l'on retrouve dans la grille de sélection proposent des écarts plus importants entre les qualifications qui ne sont pas en demande sur le marché par rapport à celles qui le sont et, parallèlement, de réduire l'écart entre les qualifications professionnelles et techniques (postsecondaire non-universitaire) et les diplômes universitaires, de telle sorte qu'un travailleur qualifié dans un emploi en pénurie mais de qualification d'un niveau inférieur à l'université, obtienne davantage de points, du moins dans cette section de la grille, que les universitaires très qualifiés dans des domaines qui ne sont pas en pénurie.

Nous croyons également qu'il est temps de réaliser un pari plus audacieux au chapitre de la régionalisation de l'immigration. Quoique nous reconnaissons d'emblée tous les efforts réalisés par le gouvernement pour attirer un maximum d'immigrants à l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal, force est de constater que les résultats ne sont pas encore au rendez-vous. Or, c'est dans les régions où le taux d'emploi atteint des sommets, où les pénuries s'annoncent les plus criantes et les plus difficiles à résorber, où les villages cherchent désespérément à attirer les jeunes familles.

Nous croyons donc que le ministère doit prendre le taureau par les cornes pour obtenir des résultats probants dans l'établissement dans toutes les régions du Québec d'immigrants qui pourront y contribuer à la vitalité culturelle locale, tout en répondant aux besoins de main-d'œuvre d'entreprises qui ont actuellement accès à un bassin limité de travailleurs pour assurer leur croissance. Or la grille de sélection est le premier outil par lequel le ministère peut agir sur les comportements économiques des immigrants sélectionnés.

Nous proposons donc que le ministère étudie dans les meilleurs délais la possibilité d'introduire dans la grille des bonis en points pour les immigrants qualifiés répondant aux besoins de main-d'œuvre dans les régions du Québec. De la même façon que le gouvernement s'assure d'octroyer équitablement le crédit d'impôt pour l'établissement en région pour tous les Québécois, nous croyons que le ministère pourrait évaluer des moyens pour s'assurer que les immigrants annonçant leur intention de s'établir en région le fassent réellement, certainement avant l'obtention de leur citoyenneté canadienne.

Qui plus est, comme la concentration de francophones dans les régions du Québec à l'extérieur du Grand Montréal frise le 100 %, nous croyons que les points octroyés à la connaissance initiale du Français pourraient être neutralisés par l'implantation en région du travailleur qualifié qui répond à un besoin spécifique de main-d'œuvre dans cette région. L'impossibilité concrète de vivre autrement qu'en français, jumelé à un service de francisation rehaussé (nous y reviendrons plus loin) aura pour conséquence une intégration sociale, économique et linguistique qui se réalisera rapidement.

Finalement, nous croyons que le ministère doit reconsidérer sérieusement les catégories actuelles de l'immigration économique. En effet, exception notable faite des travailleurs qualifiés, les autres catégories (entrepreneurs, travailleurs autonomes et investisseurs) sont marginales en termes de volume d'immigration. Le très faible taux de rétention de la dernière catégorie, les immigrants investisseurs, nous amène à nous questionner sur la pertinence même de cette porte d'entrée. Si nous envisageons d'un bon œil le versement d'une somme aussi importante que 800 000\$ sur une période de cinq ans dont les dividendes servent à financer des

programmes de soutien à diverses entreprises, nous nous questionnons parallèlement sur le véritable rapport coût-bénéfice de ce programme pour le Québec, en tenant compte notamment des bénéfices liés à la citoyenneté canadienne (soins de santé, frais de scolarité) qui sont octroyés à ces immigrants qui, très largement, ne contribueront pas directement au progrès du Québec, ne s'y installant tout simplement pas.

### **Agir sur différents fronts pour augmenter la pratique des professionnels issus de l'immigration.**

Afin que le Québec profite pleinement de l'apport des nouveaux arrivants détenant des diplômes professionnels, la reconnaissance de leurs acquis constitue la condition essentielle au transfert de leur compétence dans leur société d'accueil. Le Québec se vend bien et beaucoup à l'étranger pour attirer les travailleurs qualifiés qui manquent à l'appel sur le marché du travail québécois. Ces efforts sont malheureusement vains lorsqu'un travailleur ayant été formé à l'étranger dans un domaine professionnel qui est réglementé au Québec, ne le pratique pas une fois ici.

L'absence de reconnaissance peut être due à plusieurs raisons : à des écarts importants dans la somme des acquis académiques et des compétences correspondant à certains diplômes en apparence équivalent selon l'établissement qui l'a octroyé, à des ratés du système global de reconnaissance des acquis, à un problème d'accès à la formation d'appoint parfois nécessaire pour que le nouveau venu ait les compétences semblables aux professionnels québécois du même domaine, à la méconnaissance préalable à l'arrivée au Québec des exigences de la profession visée, à des délais trop long dans le processus de reconnaissance, à des manques dans la collaboration entre les différents acteurs impliqués dans ce processus (MICC, ordres, institutions d'enseignement, Emploi-Québec), à l'abandon du requérant pour différentes raisons, etc...

Selon une étude produite par Statistiques Canada sur la base des données du recensement de 2006 et portant sur l'appariement professionnel des immigrants reçus, les immigrants au Québec étaient les moins susceptibles de faire carrière dans leur domaine d'études : 19 % des immigrants exerçaient la profession réglementée la plus couramment associée à leur domaine d'études. La Colombie-Britannique arrivait au deuxième rang avec un taux d'appariement de 22 %, puis l'Ontario, avec un taux de 24 %. Dans toutes ces provinces, les taux d'appariement des immigrants correspondaient à moins de la moitié des taux d'appariement des Canadiens de naissance dans leur province respective.

Depuis 2003, des efforts colossaux ont été entrepris par le gouvernement pour trouver une solution à ces problèmes, le tout avec fermeté et en collaboration avec les différents ordres professionnels du Québec.

En mars 2004, une équipe de travail formée de parlementaires a été créée pour se pencher sur l'accès aux professions et métiers réglementés. Le rapport du Groupe de travail a été rendu public le 18 mars 2005.

En octobre 2004, la création d'une équipe intersectorielle a été annoncée lors du Forum des générations. Cette équipe a soumis en décembre 2005 son rapport contenant plusieurs recommandations visant à accélérer la concertation de tous les intervenants visés par la question de la reconnaissance des compétences par les ordres professionnels.

En février 2006, les ordres ont adopté des principes de bonnes pratiques en matière de reconnaissance des acquis. Ces principes sont les suivants : égalité, équité, objectivité, transparence, ouverture et révision périodique des pratiques.

Aussi en 2006, à la suite de modifications au Code des professions, les ordres se sont engagés dans la mise en œuvre de nouvelles formes de permis visant à faciliter une intégration plus rapide au marché du travail québécois.

En 2009, les ordres professionnels et la Conférence des recteurs (CRÉPUQ) ont signé un accord de principe concernant l'accès des personnes immigrantes à la formation d'appoint. L'accord assure l'admissibilité de tout candidat à une formation d'appoint référée par un ordre. Il favorise également la participation d'une université au processus de reconnaissance des compétences professionnelles d'un ordre.

Également en 2009, le gouvernement a adopté le projet de loi 3 modifiant le Code des professions. Ce projet de loi autorise la délivrance d'un permis restrictif temporaire à un candidat qui posséderait les compétences professionnelles requises lui permettant d'exercer sa profession, le temps que celui-ci complète l'ensemble des conditions d'obtention du permis.

Toujours en 2009, le gouvernement est allé de l'avant dans la création d'un poste de commissaire aux plaintes en matière de reconnaissance des compétences professionnelles.

Plus récemment, le projet IPOP fut lancé par le gouvernement. Cette nouvelle initiative s'adresse aux personnes formées à l'étranger qui souhaitent exercer au Québec une profession régie par un ordre professionnel. Les immigrants reconnus par leur ordre pourront être dirigés vers Emploi-Québec qui les aidera à trouver un premier emploi, notamment grâce à :

- un accompagnement pendant la durée du projet;
- un soutien pour la recherche d'emploi;
- une subvention salariale offerte à l'employeur pendant 30 semaines et une aide supplémentaire pour l'accompagnement en milieu de travail.

Finalement, différents projets ont été mis en œuvre par des ordres professionnels, avec le soutien du MICC, pour assurer entre autre chose le développement de nouveaux outils d'évaluation et de mesures de préparation des candidats aux examens, ainsi que pour assurer un meilleur accès à la formation d'appoint. De belles initiatives méritent d'être soulignées.

Ainsi, plusieurs ordres ont conçu des outils de vérification de la formation et de l'expérience des candidats, accessible gratuitement sur Internet. Ces outils permettent aux candidats d'avoir une meilleure idée de l'issue possible de leur demande d'équivalence de formation, alors qu'ils sont encore à l'étranger. Cette information cruciale aidera ces personnes à prendre une meilleure décision sur la suite de leur cheminement, le cas échéant.

Malgré ces améliorations notables à la performance du système québécois de reconnaissance des acquis, de nouvelles pistes méritent selon nous d'être explorées pour qu'un maximum d'immigrants qualifiés puisse contribuer à la prospérité du Québec et ce, à la hauteur de leurs compétences.

Une première piste d'amélioration concerne le rôle de chacun dans le système de reconnaissance. Dans les professions réglementées, nous sommes convaincus que les ordres professionnels doivent rester maîtres de la définition des standards professionnels. C'est à eux de déterminer « ce qu'il faut pour être inscrit à notre tableau ». Par contre, lorsque vient le temps de déterminer « ce qu'il manquerait » à des candidats qui n'ont pas passé par le système d'éducation québécois, cette tâche doit revenir à un organisme indépendant des établissements d'enseignement qui seront appelés à offrir la formation correspondant à ces fameux éléments

manquants. Autrement, par intérêt financier, par souci d'éviter d'en faire trop peu, et par simple nature humaine, les établissements d'enseignement finiront toujours par conclure que « ce qu'il manque » au candidat, c'est un diplôme québécois repris depuis presque le début. Un tel organisme indépendant de reconnaissance des acquis, des expériences et des diplômes servirait à la fois la cause de la main-d'œuvre immigrante et native, puisque de nombreux travailleurs nés ici se frottent au même problème quand vient le temps de faire reconnaître la valeur de ce qu'ils ont appris en emploi avant d'amorcer une formation d'appoint.

Une autre de ces pistes concerne le caractère même de la reconnaissance, qui aboutit par un oui ou un non partiel, ou à un refus de la reconnaissance. La vaste majorité des requérants recevront une « reconnaissance partielle », équivalant à une obligation de compléter une formation d'appoint avant de pouvoir pratiquer la profession ou le métier convoité. Dans l'intervalle, la personne immigrante ne pourra pas pratiquer, d'aucune façon. Si nous ne remettons pas en cause le principe fondamental du système professionnel québécois qui vise à assurer la protection du public, nous croyons qu'un chemin mitoyen devrait être exploré pour que la personne immigrante puisse à tout le moins œuvrer dans le même domaine, en contact avec la profession ou le métier visé, à un niveau inférieur. Par exemple, serait-il envisageable qu'un médecin devant prendre des formations d'appoint puisse, dans l'intervalle menant à sa reconnaissance, travailler en milieu hospitalier comme infirmier, ou comme ambulancier ? Est-ce qu'un architecte étranger dans une situation semblable pourrait œuvrer dans l'intervalle comme architecte-stagiaire, un ingénieur comme technologue ? Bien qu'hypothétiques, ces situations seraient certainement plus intéressantes pour l'économie du Québec et pour la personne immigrante, que celle, dorénavant proverbiale, du médecin étranger qui est chauffeur de taxi.

Nous croyons également que des missions de prospection dans les pays ayant des professions et des métiers de compétences et qualifications semblables à ceux du Québec se multiplient. Évidemment, la France doit être ciblée en premier, étant donné que nous avons signée une pléthore d'entente d'arrangements de reconnaissance mutuelle. La Belgique et la Suisse mériteraient également d'être prospectés au sein de leurs bassins francophones. L'Europe non-francophone devrait également être explorée, pour attirer des professionnels dont le chemin vers la reconnaissance sera soit garantie, à tout le moins grandement facilité. Pour les immigrants non-francophones, il va sans dire que la structure d'accueil devra être bonifiée au chapitre de la francisation. Il serait d'autant plus intéressant de voir ces missions de prospection se multiplier qu'elles seraient l'initiative de regroupements d'employeurs en région.

**Accompagner de manière plus soutenue les entreprises dans leur intégration des employés issus de l'immigration.**

Comme nous l'avons évoqué précédemment, l'immigration représente de nombreux avantages pour le Québec. Elle contribue à un certain redressement démographique, à la prospérité économique, à la pérennité du fait français et à l'ouverture sur le monde. Cependant, notre performance en matière d'intégration économique des nouveaux arrivants n'est pas encore optimale comparativement au reste du Canada. Encore aujourd'hui, des milliers d'immigrants ne se trouvent pas un travail à la hauteur de leur compétence. Selon l'Institut de la statistique du Québec, les immigrants occupent 12% de la totalité des emplois, soit 451 000 emplois au cours de l'année 2009. Au Québec, les immigrants enregistrent un taux de chômage de 12,5% en 2010, comparativement à 8% chez les natifs. Bien que ce différentiel dans le taux de chômage se soit récemment rétréci, il demeure plus élevé qu'ailleurs au Canada. Il faut donc travailler avec vigueur pour trouver rapidement des solutions afin d'assurer une intégration plus rapide des immigrants sur le marché du travail. La responsabilité du Québec à cet égard est claire, étant donné que nous sélectionnons ces travailleurs.

De nombreux programmes ont été mis sur pied par le gouvernement ces dernières années afin d'assurer une meilleure intégration des nouveaux arrivants sur le marché du travail. C'est le cas notamment du *Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME)*, une initiative du MICC, d'Emploi-Québec et d'Investissement Québec. PRIIME propose une aide financière à tout employeur embauchant une personne ayant le statut de résident permanent depuis moins de 5 ans ou tout individu appartenant à une minorité visible désirant acquérir une première expérience de travail dans son domaine de compétence. Le Programme prend en charge une partie du salaire de la personne immigrante pendant une durée moyenne de 30 semaines, le salaire de la personne mandatée pour encadrer et accompagner le nouveau travailleur, la mise en place d'activités particulières ou l'adaptation des outils de gestion des ressources humaines, ainsi qu'une portion des dépenses engagées directement pour assurer la formation et l'adaptation des compétences<sup>2</sup>.

Offert dans les régions de Gatineau, Laval, Longueuil, Montréal, Québec et Sherbrooke, le programme Québec pluriel permet aux immigrants récents de bénéficier de l'accompagnement d'un mentor; de recevoir des conseils d'orientation professionnelle; de participer à des ateliers de recherche d'emploi, de formation socioprofessionnelle et de familiarisation à la réalité québécoise<sup>3</sup>.

De nouveaux services aux entreprises tels que la *Passerelle pour l'emploi en région*, *Placement en ligne - Volet international*, *Guide pratique du recrutement international* et *Diversité +* ont été récemment créés par le MICC et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) afin de contribuer à l'intégration en emploi des personnes immigrantes.

---

<sup>2</sup> <http://emploiquebec.net/individus/immigrants-minorites/priime.asp>

<sup>3</sup> <http://emploiquebec.net/individus/immigrants-minorites/quebec-pluriel/index.asp>

En outre, le MICC a mis sur pied une vaste opération de communication afin d'encourager l'embauche de travailleurs immigrants au Québec. En septembre 2009, la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles a profité du coup d'envoi de la Semaine québécoise des rencontres interculturelles afin de lancer officiellement une vaste campagne de promotion visant à sensibiliser l'ensemble de la population du Québec sur l'apport de l'immigration.

Outre les slogans publicitaires, des outils promotionnels tels que des vidéos, des affiches et des bandeaux animés pour le Web ont été conçus afin d'appuyer cette campagne. Le MICC investit par conséquent plusieurs millions de dollars afin de faciliter l'intégration socioculturelle et l'insertion en emploi des immigrants.

Le 6 mai 2011, la ministre a annoncé la mise sur pied de 10 nouveaux projets dans le cadre du programme *Défi Montréal*. Ce programme représentant un investissement total de 976 000\$ vise notamment à « soutenir et accompagner des employeurs dans le processus de recrutement et de maintien en emploi des personnes immigrantes »<sup>4</sup>.

Nous estimons que les efforts ne devraient pas se limiter au niveau « incitatif » des employeurs. Il est aussi important d'offrir davantage de services-conseils et d'accompagnement aux entreprises désirant ou ayant déjà recruté des travailleurs immigrants. Cette stratégie profite aussi bien aux entreprises qu'aux personnes immigrantes. Appliquée à la grandeur du Québec, une telle mesure pourrait être fortement efficace dans le cadre de l'intégration et l'insertion en emploi des nouveaux arrivants. Selon nous, les sommes dévolues aux campagnes de promotion pourraient fort bien être redirigées vers ces services directs en entreprise.

### **Continuer à bonifier l'offre de soutien et de formation en francisation**

Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) encourage les candidats à l'immigration domiciliés à l'étranger, ne possédant pas une connaissance suffisante du français, à y suivre des cours avant leur départ. L'objectif étant de permettre aux nouveaux immigrants de participer pleinement à la société québécoise et d'assurer l'intégration rapide et efficace du marché du travail dès leur arrivée. Ainsi, des ententes avec différents établissements, tels que les Alliances françaises, ont été conclues afin de favoriser l'apprentissage du français. Depuis le 1er avril 2009, les candidats à l'immigration, suite à l'obtention d'un Certification de sélection du Québec (CSQ), peuvent demander un remboursement des frais relatifs au cours de français

---

<sup>4</sup> <http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Mai2011/06/c2149.html>

poursuivi à l'étranger après le 22 octobre 2008. Le montant du remboursement peut s'élever jusqu'à 1 500\$.

Le cours de français est par ailleurs offert gratuitement en ligne aux candidats à l'immigration ayant déjà obtenu leur CSQ. Un test de classement est effectué au début de la formation afin de déterminer le bloc d'apprentissage qui convient le mieux aux candidats. Un soutien technique disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 est offert dans le cadre du cours de français en ligne.

En collaboration avec des organismes tels que les cégeps, les universités, les organismes communautaires et les commissions scolaires, le MICC offre également des cours aux nouveaux immigrants ne possédant pas une connaissance suffisante de la langue française. Le cours de français peut être offert à temps complet ou à temps partiel, offrant jusqu'à 1 800 heures par candidat. À temps complet, la formation est offerte entre 25 et 30 heures par semaine pendant une période de 11 semaines. À temps partiel, les cours sont offerts entre 4h et 12h par semaine. Les participants bénéficient d'une aide financière pouvant prendre la forme d'une allocation de participation, de frais de garde, de trajet ou de transport. Le cours de français peut être également offert en milieu de travail. Au Québec, le nombre d'immigrants poursuivant un cours de français en milieu de travail est estimé à 375 en 2008 (MICC). La province se fixe comme objectif d'atteindre 2000 personnes.

Il est primordial que le gouvernement renforce les efforts portant sur la francisation des nouveaux arrivants. Une telle mesure rejoint les efforts visant à assurer l'avenir du français.

Dans le but d'assurer efficacement l'intégration des nouveaux arrivants aussi bien à la société québécoise que sur le marché du travail, il est important que le gouvernement encourage les familles immigrantes non francophones à poursuivre une formation en langue française. Le cours constitue par ailleurs une occasion permettant de découvrir les « *aspects pratiques de la vie quotidienne au Québec* » (MICC).

Finalement, l'ouverture du MICC pour offrir les cours de francisation aux conjoints et conjointes de l'immigrant reçu mais qui n'est pas en emploi mériterait selon nous d'être mieux connu. Le fait d'immigrer est décision familiale, la francisation devrait également être un cheminement familial.

## **Conclusion**

Les qualifications dont nous avons besoin, les diplômés qui nous manquent, n'ont presque rien à voir avec la hiérarchie des diplômes. Aucune juridiction ne met de bâtons dans les roues quand un Prix Nobel, un entrepreneur milliardaire ou un futur médaillé olympique souhaite immigrer,

cela va de soi. Au-delà de cette infime minorité toutefois, il faut se laisser guider d'abord et avant tout par notre lecture des besoins réels du marché du travail. Les prévisions de main-d'œuvre comportent leur part d'incertitude et de prévisions inexactes, c'est vrai, mais il s'agit d'un meilleur guide que d'attribuer un « potentiel » d'intégration économique aux candidats à l'immigration en cumulant des années de scolarité sans égard au domaine de qualification. Si les jeunes Québécois qui détiennent une maîtrise en sociologie ou une licence en droit peinent à s'insérer sur le marché du travail, il est contre-productif d'ajouter un bassin de chercheurs d'emploi par le biais de l'immigration. Le « potentiel » ne suffit pas à nourrir sa famille, et quand il tarde à se réaliser, il ne nourrit rien d'autre que le ressentiment et la déception.

La logique derrière la scolarisation poussée tient vraisemblablement la route lorsqu'il est question des centaines de milliers de jeunes natifs qui investiront bientôt le marché du travail. Mais s'il est vrai que la main-d'œuvre immigrante se doit d'abord d'être une main-d'œuvre d'appoint et au apport complémentaire, et que les besoins de main-d'œuvre seront grands en raison du départ à la retraite de la cohorte du *babyboom*, il faut en tirer les bonnes conclusions. À l'époque où les *babyboomers* ont débuté sur le marché de l'emploi, leur profil de qualification était différent, l'équivalent des diplômes professionnels et collégiaux d'aujourd'hui. Ce sont eux que nous cherchons à remplacer, et non pas leur petits-enfants. Bref, amenez-en des mineurs chiliens et des électriciens danois !

Par définition et bien qu'à des degrés divers selon le candidat, l'intégration économique des nouveaux arrivants est toujours affaire de « mise à niveau », de ses compétences professionnelles et linguistiques certes, mais aussi d'assimilation des codes et des repères de la société d'accueil, bref de sa manière de faire des affaires. Les parlementaires à qui nous nous adressons dans ce mémoire disposent tous de qualifications, d'expérience et diplômes impressionnants.

Tous conviendront toutefois qu'une part appréciable de ce savoir-faire est intimement lié au contexte québécois dans lequel il s'exerce, et qu'il ne serait transférable à brève échéance s'ils devaient s'établir en Chine ou au Chili. L'inverse est forcément vrai, à plus forte raison si les qualifications sont élevées, et davantage encore pour les domaines liées aux sciences sociales et à l'administration que pour les métiers et les occupations techniques.

Il s'ensuit que le Québec a tout intérêt à concevoir une politique de sélection et d'intégration qui vise à la fois à réduire l'ampleur de la « mise à niveau » nécessaire et de faire en sorte que la part du lion de cet effort soit accompli en amont de la décision de postuler à l'immigration

permanente. C'est pourquoi nous avons tant insisté sur le potentiel énorme des ententes de mobilité de la main-d'œuvre avec les juridictions européennes, et sur l'aménagement de parcours accélérés des candidats à l'immigration permanente qui sont déjà établis sur notre territoire et qui ont réussi leur intégration.

Pour tous ceux qui veulent apprendre, travailler, contribuer, le Québec s'est forgé au cours des dernières décennies une réputation enviable auprès des immigrants potentiels en ce qui concerne le caractère accueillant et sympathique de la société québécoise. Ce formidable atout ne saurait être neutralisé par les difficultés de l'intégration en emploi. Le Québec y perdrait deux fois, en raison de ses difficultés à retenir ici des gens dans lesquels nous avons investi, mais aussi en raison de l'érosion de son attrait auprès des talents issus du monde entier.

C'est de haute lutte et après de longues négociations que le Québec est parvenu à obtenir la pleine maîtrise d'œuvre de ses politiques d'immigration. Nos immigrants, personne d'autre ne les choisit à notre place. Il en revient à nous, dans l'avenir, de les choisir encore mieux.